

Décentralisation et péréquation

Gérard-François Dumont

▶ To cite this version:

Gérard-François Dumont. Décentralisation et péréquation. Population et avenir, 2003, 661, pp.3. halshs-00905061

HAL Id: halshs-00905061 https://shs.hal.science/halshs-00905061

Submitted on 15 Nov 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

EDITORIAL

Décentralisation et péréquation

par Gérard-François DUMONT

es deux termes à la consonance peu poétique sont néanmoins au cœur des débats politiques de l'année 2003 en France.

Le premier, décentralisation, a d'ailleurs changé de signification. Dans les années 1960, il définissait les transferts d'établissements ou d'entreprises de la région parisienne vers la province, ce terme générique

typiquement français désignant ce qui n'est pas Paris. Depuis les années 1980, il s'applique essentiellement aux transferts de compétences de l'Etat central aux collectivités territoriales. Or, vingt ans après les premières lois de décentralisation, le gouvernement Raffarin a décidé de franchir une nouvelle étape. Son importance est soulignée par le souci du gouvernement de l'inscrire dans une révision constitutionnelle selon laquelle la République française aurait une « organisation décentralisée ».

Cette réforme pose deux questions dont l'analyse peut être éclairée par la connaissance démographique.

La première porte sur le nombre des régions. L'Etat doit-il confier des compétences à des régions moins nombreuses, et donc plus grandes, que les actuelles vingt-deux régions métropolitaines ? On a ainsi entendu, en novembre 2002,-le président de la région Auvergne, Valéry Giscard d'Estaing, souhaiter la fusion de l'Auvergne et du Limousin, projet rapidement écarté par les responsables limousins¹. Les élus corses de toute tendance ont rejeté l'idée de se retrouver dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à laquelle l'île avait administrativement appartenu lors des prémices de la régionalisation. La question de la fusion des deux Normandie, la Basse avec Caen et la Haute avec Rouen, est revenue à l'ordre du jour.

Ce débat conduit à se demander si les régions françaises continentales sont effectivement plus petites que celles des autres pays de l'Union européenne. Certes, le poids démographique primatial² de l'Ile-de-France a pour contrepartie une importance relative des régions françaises en termes de population. Néanmoins, on ne peut affirmer que les régions françaises continentales sont petites par rapport à nos voisins. Rhône-Alpes compte 5,6 millions d'habitants, soit le même ordre de grandeur que la Catalogne en Espagne ou le Land de Hesse en Allemagne (6 millions d'habitants chacune), tandis que le Piémont en Italie compte 4,3 millions d'habitants. À l'opposé, le Limousin, avec 712 000 habitants, est

plus peuplé que la Navarre (530 000 habitants) ou la Cantabrie (526 000 habitants) en Espagne, et que la Basilicate (609 000 habitants) ou la Molise (330 000) en Italie. Il est également plus peuplé que cinq des douze provinces des Pays-Bas. L'idée selon laquelle le développement régional serait exclusivement dépendant du poids démographique des régions est purement théorique, en France comme à l'étranger : il n'y a pas de corrélation entre la population et le produit intérieur brut par habitant ou le taux de chômage. La science démographique ne permet donc en rien d'affirmer que fusionner des régions serait ipso facto une chance pour leur développement à venir. En conséquence, l'éventuelle décision de fusion n'a pas de raison d'être imposée par la « France d'en haut », mais devrait faire l'objet de consultation des populations de la « France d'en bas ». Néanmoins, il est bien évident que chaque fois qu'un projet peut être plus efficient par une action réunissant plusieurs régions, l'action interrégionale, d'ailleurs permise par les textes, est indispensable.

Une seconde question concerne la péréquation, terme qui s'applique à toute opération visant à compenser des différences. Or, il existe des inégalités entre les collectivités territoriales, en raison des diversités de tissu économique, des effets des dynamismes propres, de la capacité de valoriser ses atouts géographiques, des incidences de restructurations industrielles, de l'héritage d'un urbanisme de barres et de tours, d'un accès inégal aux infrastructures de transport, des différences de revenus professionnels...

Le gouvernement Raffarin souhaite donc rendre constitutionnel le principe de la péréquation. Mais son opposition craint qu'il y ait un abîme entre l'intention et sa mise en œuvre. En effet, comme cela est souvent dit pour la guerre, la péréquation, c'est-à-dire l'instauration d'une solidarité nationale entre les collectivités territoriales, est un art tout d'exécution, déjà tenté en France, avec un succès très relatif, par plusieurs gouvernements précédents. Pour qu'il réussisse à l'avenir, la péréquation doit impérativement prendre en compte les diversités démographiques.

Prenons un exemple, celui de l'allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A.) aux personnes âgées. *Ceteris paribus*, ce type d'allocation représente évidemment une importance relative nettement plus grande dans le budget d'un département comme la Creuse³ qui compte plus de 34 % de 60 ans ou plus, que dans celui du Val d'Oise dont la proportion de personnes âgées est inférieure à 15 %⁴.

Les enseignements de la connaissance démographique sont donc précieux tant pour réfléchir à l'organisation régionale de la décentralisation que pour mettre en œuvre une péréquation fidèle au principe d'égalité.



^{1.} Le Monde, 27 novembre 2002 et 1-2 décembre 2002.

^{2.} Dumont Gérard-François, *La population de la France, des régions et des DOM-TOM*, Paris, Ellipses.

^{3.} La Creuse a déjà annoncé que, sans soutien, elle serait obligée d'augmenter le produit de ses impôts locaux de 50 %. Cf. Jean Puech, Président des départements de France, *Le Monde*, 14 novembre 2002.

^{4.} Cf le dossier sur « l'âge des départements », *Population & Avenir*, nº 657, mars-avril 2002.